

Le droit pénal financier sur le devant de la scène

En matière de droit pénal des affaires, les derniers mois ont surtout été marqués par une recrudescence des dossiers boursiers. Les cas les plus emblématiques sont évidemment les affaires EADS et Oberthur Technologies et les questions prioritaires de constitutionnalité qu'elles ont provoquées. Après quasiment 30 ans de statu quo, le Conseil constitutionnel a enfin reconnu le principe non bis in idem en matière boursière, et plus précisément dans les cas de délit d'initiés. Dans l'attente d'une loi actant cette décision, un dossier déjà traité par la Commission des sanctions de l'AMF pour manquement d'initiés ne pourra plus faire l'objet de poursuites pénales si les faits reprochés sont identiques. Une victoire éclatante pour les (nombreux) avocats ayant plaidé cette cause !

Les générations se confondent

Dans ce contexte, le classement d'Option Droit & Affaires a sensiblement évolué, consacrant les spécialistes de ces dossiers boursiers. Ainsi, **Allen & Overy** figure désormais dans la première catégorie. A peine plus d'un an après son arrivée, Aurélien Hamelle, qui a fait ses armes auprès du regretté Olivier Metzner et conseillait Daimler dans l'affaire EADS, confirme ses qualités de grand pénaliste financier. Il a déjà convaincu plusieurs nouveaux clients de confier leurs dossiers à la firme du Magic Circle. Chez **Hogan Lovells**, Antonin Levy, également transfuge de Metzner & Associés, s'est illustré aux côtés d'Oberthur Technologies et a multiplié les dossiers emblématiques. «Le cabinet a fourni un travail très sérieux, ne laissant rien au hasard», se félicite un client du cabinet. Deux exemples de jeunes avocats qui ont clairement pris le parti de se spécialiser en pénal financier.

Si l'on parle de génération montante, les grands noms des prétoires ne désarment pas pour autant. Ainsi, **Veil Jourde**, avec Jean Veil, également intervenu sur la QPC pour EADS, Jean Reinhart chez **Reinhart Marville Torre** ou encore **Viguié Schmidt**, dont les associés Yves Schmidt et Nicolas Viguié sont toujours très actifs devant l'AMF, demeurent des références incontournables en la matière. On rappellera également la judicieuse QPC sur la garde à vue pour des faits d'escroquerie en bande organisée déposée par Paul-Albert Iweins, de **Taylor Wessing**, dans le dossier Adidas. De son côté, Frédéric Peltier chez **Dethomas Peltier Kopf Juvigny**, qui, outre EADS, intervient dans le dossier Altran, a lui aussi

connu une activité exceptionnelle ces douze derniers mois. Et au sein du cabinet **Altana**, Philippe Goossens continue à briller sur des dossiers d'envergure pour le compte de clients français et internationaux.

Des boutiques en vue

On soulignera en outre la création de nouvelles boutiques spécialisées en droit pénal des affaires. Fondé en janvier 2014, le cabinet **Lantourne & Associés** s'est pour sa part rapidement imposé comme l'une des meilleures adresses. L'un de ses clients s'enthousiasme : «Maurice Lantourne est le meilleur ! Dans mon dossier, il a dépassé ses confrères de la tête et des épaules. Ses collaborateurs sont efficaces et les résultats obtenus sont remarquables.» Fondé par Claudia Chemarin et Alexandre Limbour, deux anciens de DS Avocats, **Chemarin & Limbour** affiche déjà un beau volume d'activité. «Leur cabinet a une dimension humaine et une proximité avec les clients qui sont très appréciables», souligne le directeur juridique d'un groupe du CAC 40, saluant les qualités humaines et techniques des deux associés. Edouard Steru, un ancien de Bredin Prat, a quant à lui posé sa plaque en janvier 2015, pour offrir un service dédié à cette pratique au sein de son cabinet **Steru Avocat**.

Le pénal reposant davantage sur les praticiens eux-mêmes que sur la marque, le modèle des cabinets de niche s'avère donc payant, comme le prouvent les beaux dossiers traités par **Soulez Larivière & Associés** ou **Visconti & Grundler**. Ce dernier offre d'ailleurs des compétences particulières. «Nous avons choisi ce cabinet car son associé Julien Visconti était financier avant de devenir avocat. Cette double compétence est unique sur la place de Paris et assure une compréhension technique des dossiers et des enjeux juridiques et financiers exceptionnelle», se félicite un client.

A noter également le développement des dossiers de corruption internationale. Si le parquet de Paris commence à se saisir de ces affaires les avocats des sociétés visées sont surtout sollicités pour les accompagner face aux autorités américaines ou britanniques. Au vu des sanctions négociées avec le DoJ par BNP Paribas et Alstom, qui se chiffrent en centaines de millions de dollars, les entreprises se montrent particulièrement vigilantes et cherchent à s'entourer de conseils ayant une pratique reconnue en la matière. A l'image de **White & Case**, **Skadden** ou encore **Heenan Paris**. ■■

Florent Le Quintrec